

CONSEIL MUNICIPAL DE FLEURVILLE

Séance du 24 Mai 2012 à 20 heures

Séance de Conseil Municipal à l'école, Rue Saint-Exupéry à Fleurville, désignée Mairie annexe en lieu et place de la Mairie de Fleurville.

Président : Mme Patricia CLÉMENT

Présents : Mmes JAZÉ – CHABRIDON – COULON – Mrs GOMES - GUILLEMIN - PANNETIER - PERDRIX – PRUDENT

Excusé : M LAMY-PERRET

Mme CHABRIDON est désignée secrétaire de séance

Le compte-rendu du 23 avril 2012 est approuvé à l'unanimité.

Travaux de la Mairie

La commission chargée de suivre les travaux explique que ceux-ci avancent bien. Il n'y a pas de souci particulier Une chape doit être ajoutée dans la cuisine d'été ce qui n'entraînera pas de surcoût particulier car d'autres travaux ne seront pas réalisés. Prochainement, il faudra choisir les peintures intérieures.

Mme le Maire fait un point de la situation financière. Environ 26 % des travaux ont été réglés La trésorerie permet le paiement de nouvelles factures. Les premières demandes d'acomptes de subventions vont être adressées très prochainement.

Voie bleue

Les travaux du parcours Fleurville/Tournus vont commencer prochainement. Ils seront réalisés par la société EPAVAL.

La voie bleue pénétrera sur le site du futur office de tourisme pour rejoindre l'ancienne levée qui sera aménagée en conséquence.

Un aménagement des sens de circulation est à l'étude.

Compte-rendu de réunions divers

* - Au dernier Conseil de Communauté, la Mairie de Lugny a proposé les locaux de l'ancienne gendarmerie pour installer les bureaux de la Communauté de Communes. Une étude est lancée en ce sens, notamment pour chiffrer le coût des travaux de réfection, sachant que d'autres possibilités s'offrent à la collectivité. Les élus s'interrogent sur le coût prévisible des travaux alors que la communauté de communes est propriétaire d'autres locaux qui seront disponibles dans un an et parfaitement aux normes (locaux de la maison du tourisme de Fleurville)

- Les locaux de l'école de Lugny sont devenus obsolètes et exigües sachant que 45 % des élèves viennent de 5 communes de l'extérieur. Aussi, le Maire de Lugny propose que la compétence scolaire soit transférée à la communauté de communes qui prendrait ainsi en charge les constructions (investissement) et le fonctionnement de toutes les écoles des communes membres de la communauté de commune. Mme Magalie SELLES, Secrétaire Générale de la Préfecture sera invitée au prochain conseil de communauté pour répondre aux différentes questions.

- En matière de déchets : 360 composteurs ont été commandés.

* Contrat de rivière du Mâconnais

Un projet est lancé pour gérer au mieux les inondations.

Il est à noter un effort de la profession viticole pour une meilleure qualité de l'eau. Il est par ailleurs constaté une augmentation de la température de l'eau.

Questions diverses

* L'État ayant en projet la privatisation de l'ONF entraînant une réduction des effectifs, l'office demande le soutien des communes.

Par conséquent, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prenant en compte les différents services que rend cet organisme, la compétence reconnue de ses agents, demande à l'État de

suspendre les suppressions d'emplois à l'ONF et exige qu'un débat national sur l'avenir de la forêt publique soit organisé.

* Adhésion au SMET

La délibération relative à l'adhésion de la Communauté de Communes au SMET doit être modifiée au regard de la mention du retrait de la communauté de commune du SMEVOM, non effective.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la modification de la délibération initiale, et en lieu et place, sollicite la dissolution du SMEVOM.

* Subvention au TTHM (Tennis de Table du Haut Mâconnais)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention de 60 euros au TTHM.

* L'arrêté signé par M BOURGUIGNON annonçant la fermeture de l'école à la rentrée de Septembre 2012 a été reçu en Mairie.

Un nouveau rendez-vous sera fixé entre la Commission scolaire et la Commune de Viré pour finaliser une convention .

Isabelle DUCRET va accompagner les enfants en voyages scolaires. Par conséquent, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte de payer les frais de déplacement, de restauration ainsi que les heures complémentaires afférents aux trois journées.

* Eric PAGNEUX va passer le CACES catégorie 1 au mois de Juin à Saint-Marcel. Cette formation est obligatoire. Par conséquent, le Conseil Municipal après délibération, accepte de payer les frais de déplacement et de restauration à M PAGNEUX.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 28 Juin 2012.

Le Maire